



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

contractuels

Question écrite n° 123406

Texte de la question

M. Laurent Hénart souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale concernant les « emplois vie scolaire ». Dans le cadre de la politique en faveur de l'emploi et du plan de cohésion sociale, le ministère de l'éducation nationale a proposé par le passé près de 45 000 « emplois vie scolaire » dans toute la France. Ces emplois étaient accessibles sans diplôme et sans limite d'âge. Les « emplois vie scolaire » sont des postes dans les écoles, les collèges et les lycées. Les fonctions possibles, selon les besoins de l'établissement et le profil, correspondent à des aides. Il peut s'agir de l'aide aux élèves handicapés, de l'assistance administrative, notamment aux directeurs d'école primaire, de l'aide à l'accueil, à la surveillance et à l'encadrement des élèves, de la participation à l'encadrement des sorties scolaires, de l'aide à la documentation, à l'animation des activités culturelles, artistiques ou sportives, à l'utilisation des nouvelles technologies. À ce jour, les titulaires de ces contrats souhaiteraient qu'ils puissent être reconduits à la prochaine rentrée. Aussi il souhaiterait connaître la position du Gouvernement sur le sujet, notamment ses intentions pour permettre aux personnes ayant des difficultés particulières d'accès à l'emploi de pouvoir bénéficier d'actions de formation et d'accompagnement.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Hénart](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (1^{re} circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 123406

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 juin 2007, page 4739